

Le Conseil Municipal des Jeunes Élus

Qui vote ?

Tous les élèves scolarisés en CM1 et CM2 à Saint-Fargeau-Ponthierry pourront voter. Tu es inscrit sur la liste électorale des enfants. Tu vas donc bientôt recevoir ta carte d'électeur.

Pourquoi voter ?

Tu vas élire des conseillers municipaux pour le CMJE parmi les candidats de ton école pour que les projets qui te tiennent à cœur puissent se réaliser.

La campagne électorale

Si tu souhaites te présenter, ta candidature est à déposer à la Mairie entre le 14 et le 21 septembre 2015. La campagne électorale se fera du 1^{er} au 8 octobre 2015.

L'élection aura lieu le jeudi 8 octobre 2015

Le 8 octobre n'oublie pas ta carte d'électeur. Elle est indispensable pour voter.

Le bureau de vote se tiendra dans ton école. Tu devras mettre un bulletin de vote dans l'urne, après être passé dans l'isoloir.



Le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes Élus

Nombre de conseillers à élire : 33 maximum
La répartition des conseillers (ères) se fait dans les écoles :

- Antoine de Saint-Exupéry
- Alphonse Fercot
- Les Grands Cèdres
- Marie Curie

Durée du mandat : un an

Durant cette année, le CMJE bénéficie d'un budget qui lui permet de réaliser ses projets. Avec l'aide de plusieurs animateurs et d'élus municipaux, les jeunes élus travaillent en groupe en fonction de leurs projets.

Le travail en groupe est le suivant :

- ★ Description du projet
- ★ Evaluation des moyens et délais
- ★ Répartition des dossiers et des missions entre les élus, constitution des groupes
- ★ Etude de la faisabilité
- ★ Elaboration du budget
- ★ Préparation de la présentation du projet au CMJE ou au conseil municipal des adultes
- ★ Animation de la manifestation



Conseil
Municipal
des

Jeunes Élus

Vous allez vous présenter au Conseil Municipal des Jeunes Élus pour porter des projets qui tiennent à cœur aux enfants de notre commune.

Vous aurez à prendre des initiatives pour les réaliser.

Une équipe composée d'animateurs, d'élus et de coordinateurs vous accompagnera tout au long de votre mandat.

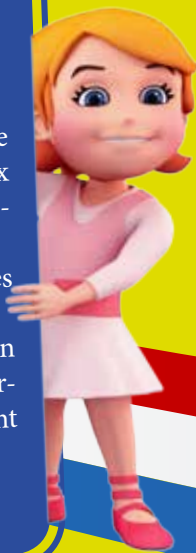
Bonne chance à tous !!!



Election du
jeudi 8 octobre
2015

Le Conseil Municipal des Adultes

Ce sont les habitants de la commune qui élisent les conseillers municipaux pour 6 ans. La prochaine élection municipale est prévue en mars 2020. Le conseil municipal élit, parmi ses membres, le Maire et ses adjoints. L'équipe municipale a pour mission de gérer la commune en étant au service de ses administrés et en réalisant de nouveaux projets.



Le CMJE

Ce sont les enfants de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry qui élisent parmi leurs camarades des candidats qui constitueront le Conseil Municipal des Jeunes Élus pour une année scolaire.

Le Conseil Municipal des Jeunes Élus fonctionne sur le même modèle que le conseil municipal des adultes mais il n'y a pas de "maire-enfant", ni d'adjoint.

Les élus adultes et le personnel de la commune accompagnent les jeunes élus pour les aider à réaliser leurs projets.

Pour quoi faire ?

★ *Exprimer tes idées*

Apporter des idées qui rassembleront les enfants de la commune

★ *Être le porte-parole de tes camarades*

Tu as envie de représenter tes camarades, de faire remonter leurs envies et tu dois tenir compte de leurs avis.

★ *Proposer et réaliser des projets*

Tes camarades et toi, vous avez des projets et tu souhaites qu'ils soient mis en place. Tu vas les réaliser avec les autres élus de ton groupe.

★ *Devenir des citoyens*

Tu veux t'investir dans ta commune...

Propose ta candidature !

Comment être élu ?

- Ton école est sur la commune.
- Tu es en CM1 ou CM2.
- Tu as l'autorisation de tes parents.

Si ces conditions sont réunies, il te suffit de :

- ★ Déposer ta candidature à la Mairie entre le 1^{er} et le 8 septembre 2015.
- ★ Une feuille individuelle de candidature te sera remise.
- ★ Tu devras alors faire une campagne en présentant ton programme. Des panneaux d'affichage seront mis à ta disposition dans ton école.



Renseignements

Pôle Education

☎ : 01 60 65 85 20

✉ : jdacruz@saint-fargeau-ponthierry.fr